

Compte rendu Conseil Municipal du 17 mai 2022

Nombre conseillers :

En exercice : 11
Présent : 9
Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt deux le dix sept mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Aline CHARPENTIER, Maire

Date de la convocation : 10 mai 2022

Étaient présents : BAILLIET Gilbert, BRÉMARD Marie-Ange, CHARPENTIER Aline, DEMARLY Benjamin, LAMBLIN Charlotte LEMPEREUR Stéphanie, LEROY Jean-Charles, PILON Mélodie, VOLLEREAUX Bernard, WARZÉE Bernadette

Absents : PANNECOUCKE Vincent donnant pouvoir à VOLLEREAUX Bernard, BRÉMARD Marie-Ange

Secrétaire de séance : DEMARLY Benjamin

Le précédent procès-verbal a été lu et approuvé par les Conseillers Municipaux.

Délibération n° 2022- 19 : Participation fonds de solidarité pour le logement 2022

Madame le Maire indique que le fonds de solidarité pour le logement (FSL) permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Le financement du FSL est assuré par le département et les autres collectivités territoriales peuvent y contribuer également.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de participer volontairement au FSL.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'une participation volontaire au FSL de 0.45€ par habitant pour l'exercice 2022

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 3

Délibération n° 2022- 20 : Cession d'un tracteur

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur RIDER IGCU HUAR216 acheté en 2013 par la commune n'est plus utilisé. Ce tracteur rencontre des problèmes techniques liés à une panne moteur et ne démarre plus.

Un nouveau tracteur a été acheté par la commune.

Compte tenu de l'acquisition d'un nouveau tracteur et de l'inutilisation du tracteur RIDER IGCU HUAR216 Madame le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce dernier.

Commune de Goudelancourt lès Pierrepont

La commune procèdera à la mise en vente du tracteur RIDER IGCU HUAR216 par le biais d'une annonce en ligne sur un ou plusieurs sites internet dédiés.

Une information autour de cette session sera également effectuée par le biais des moyens de communication dont la commune dispose : réseaux sociaux, site internet de la commune, affichage en mairie, parution dans le bulletin municipal ou encore exposition lors des évènements organisés dans la commune (brocante, fête nationale, ...).

Le montant de la vente est estimé à 500 euros. Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour autoriser la vente.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser la vente du tracteur RIDER IGCU HUAR216
- D'habiliter madame le maire ou son représentant à signer tous documents afférents

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2022- 21 : Prise en charge financière de l'accompagnement du transport scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la personne qui assure actuellement l'accompagnement du transport scolaire à l'école de Bucy-lès-Pierrepont ne désire plus assurer cette mission. Il est nécessaire trouver un nouvel accompagnateur compte tenu de l'obligation d'un accompagnant dans le bus pour les élèves de maternelle. Considérant les horaires de cette mission, il est difficile de recruter un accompagnant. Il y a un candidat habitant Bucy-lès-Pierrepont et non titulaire du permis de conduire. La commune de Bucy-lès-Pierrepont propose de supporter le coût salarial du temps effectué par l'accompagnateur et que les autres communes prennent à charge le coût de la pose et de la dépose de l'accompagnant. Le coût de la pose et de la dépose est de 19.84 euros par jour, soit 2856 euros à l'année. Le coût sera réparti en fonction du nombre d'enfants par commune. Les effectifs de la rentrée 2022 ne sont pas encore connus à ce jour. Une estimation sur les effectifs de l'année 2021 représenterait un coût de 430 euros pour la commune de Clermont, 1285 euros pour la commune d'Ebouleau et 1140 euros pour la commune de Goudelancourt-lès-Pierrepont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De prendre à charge le coût de la pose et de la dépose de l'accompagnateur de bus au prorata du nombre d'enfants de la commune utilisant ce moyen de transport

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 4

Occupation du domaine public – Travaux d'isolation par l'extérieur

Une déclaration préalable de travaux a été déposée le 12 mars 2022 par la société ENERGIE INVEST, mandataire de Madame RANDONNEIX Melyssa pour la réalisation de travaux d'isolation thermique des murs extérieurs avec ravalement au 9 Rue du Moulin à Goudelancourt-lès-Pierrepont, située sur la parcelle cadastrée section B 592.

Commune de Godelancourt lés Pierrepont

Par une demande du 10 mai 2022 Madame RANDONNEIX sollicite l'autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public (Isolation thermique des murs extérieurs) au 9 Rue du Moulin à Godelancourt-lès-Pierrepont, située sur la parcelle cadastrée section B 592.

Ces travaux vont créer une surépaisseur sur les murs de l'ordre de 10 à 20 centimètres qui viendront empiéter sur le domaine public.

Le dossier de déclaration préalable de travaux est à ce jour incomplet et ne peut être instruit par la DDT en raison de l'absence de plusieurs pièces complémentaires ne permettant pas d'apprécier les travaux effectués et de l'absence d'une autorisation du domaine public. Une notification d'incomplétude du dossier a été transmise au pétitionnaire par lettre recommandée le 06 avril 2022. A ce jour, aucun complément de dossier n'a été transmis.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette demande d'occupation du domaine public.

Compte tenu de l'absence d'élément permettant d'apprécier les travaux effectués, le Conseil Municipal ne peut se positionner à ce jour sur la demande d'occupation du domaine public sollicitée par Madame RANDONNEIX.

Le Conseil Municipal étudiera cette demande ultérieurement, après réception des pièces complémentaires sollicitées conformément au Code de l'Urbanisme et sous réserve des caractéristiques techniques des travaux demandés.

Questions et Informations diverses

Les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin 2022.

La Commune a été sollicitée pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Liesse-Notre-Dame. Cette participation obligatoire, comprend un reliquat du précédent mandat municipal.

Les travaux et l'aménagement de la Ludothèque avancent. Une inauguration est envisagée début juillet 2022. Madame le Maire a sollicité des volontaires pour aider au nettoyage.

Une étude de l'aménagement extérieur de la commune sera réalisée avec le CAUE. L'achat de mobilier extérieur sera envisagé par la suite.

La séance est levée à 21h20.

| | |
|---------------------|---------------------|
| BAILLIET Gilbert | LEROY Jean-Charles |
| BRÉMARD Marie-Ange | PANNECOUCKE Vincent |
| CHARPENTIER Aline | PILON Mélodie |
| DEMARLY Benjamin | VOLLEREAUX Bernard |
| LAMBLIN Charlotte | WARZÉE Bernadette |
| LEMPEREUR Stéphanie | |